

Droit Administratif

SOUS LA DIRECTION DE JEAN-BERNARD AUBY, Professeur à l'Université de Paris II, Directeur du J.-Cl. Administratif
COMITÉ DE RÉDACTION : MICHEL BAZEX, Professeur de droit public à l'Université de Nanterre-Paris-X
 PAUL LIGNIÈRES, Avocat
 MARTINE LOMBARD, Professeur à l'Université Panthéon-Assas-Paris-II,
 ALAIN MÉNÉMÉNIS, Maître des requêtes au Conseil d'État



JurisClasseur
 Groupe LexisNexis

41^e ANNEE - N° 1 - JANVIER 2002
 Chroniques 1 et 2
 Commentaires 1 à 18
 Pratiques 1

COLLECTIVITÉS LOCALES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(page 4) **Par Emmanuel ARNAUD**
 Avocat au Barreau de Paris

LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ EST-IL UN VÉRITABLE CONTRAT ADMINISTRATIF ?

(page 9) **Par Vincent LEWANDOWSKI**
 Doctorant, Université de Paris XI

PRATIQUES : Participation privée aux infrastructures et services publics

CE Dans la sélection des commissaires du Gouvernement :

- 1** Les contraventions relèvent de décrets en Conseil d'État (page 14)
- 14** Référé-suspension : la condition d'urgence (page 30)
- 16** Désignation d'office d'un avocat dans le contentieux des reconduites à la frontière (page 32)

COMMENTAIRES

3 **CONCURRENCE**
 Analyse économique du droit appliqué au droit appliqué au (page 16)

7 **CONTRATS**
 Exigence de responsabilité communautaire des offres anormales (page 21)

Ref: BT PF 160102/09 Df: 3114666-
 REVUE DE DROIT ADMINISTRATIF (JURIS CLASSEUR) de revalorisation des
 01.01.02 Vol. 41 No. 1 ressortissants des
 0419-7461 22304673 21.05.02 anciennes colonies
 EDITIONS CHIHAB (page 29)
 ZI. LOT B5 FONCTION PUBLIQUE
 B.P.744 REGHAIA Responsabilité de l'État du
 GG ALGER fait des carences de la Commission
 ALGERIE communautaire (page 26) bancaire (page 33)

Voir sommaire page 2

SOMMAIRE

CHRONIQUES

- Collectivités locales et télécommunications Chron. 1
 Le contrat local de sécurité est-il un véritable
 contrat administratif ? Chron. 2

COMMENTAIRES

ACTE ADMINISTRATIF (page 14)

- Pouvoir réglementaire* : Les contraventions
 relèvent de décrets en Conseil d'État **CE** n° 1
Circulaires : Limites de l'opposabilité à
 l'administration des circulaires et instructions **CE** n° 2

CONCURRENCE (sous la responsabilité de Michel Bazex) (page 16)

- Droit communautaire* : Analyse économique
 du droit appliquée au service public n° 3
 Liberté de concurrence et accès des personnes
 publiques à la commande privée n° 4

CONTRATS (sous la responsabilité d'Alain Ménéménis) (page 19)

- Qualification de contrat administratif* : Un
 contrat conclu en application du CMP est-il
 nécessairement administratif ? n° 5
Délégations de service public : Quels sont les
 moyens opérants devant le juge du référé
 précontractuel ? n° 6
Marchés publics : Exigences du droit
 communautaire quant au traitement des
 offres anormalement basses n° 7
 UGAP : modification du décret du 30 juillet 1985
 Appel d'offres : le dossier de consultation ne
 doit pas être contradictoire ou ambigu **CE** n° 9
 Caractère définitif du décompte accepté n° 10

FINANCES ET COMPTABILITÉ

PUBLIQUES (page 25)

- Prescription quadriennale* : Application de la
 prescription quadriennale en cas d'emprise
 irrégulière n° 11

FONCTION PUBLIQUE (page 26)

- Retraite* : Bonification d'ancienneté réservée
 aux femmes contraire au droit communautaire... n° 12
 Absence de revalorisation des pensions des
 ressortissants des anciennes colonies contraire à
 la CEDH n° 13

PROCÉDURE (page 30)

- Référé* : Référé-suspension : condition d'urgence
CE n° 14
 Référé-liberté : condition tenant à la sauvegarde
 d'une liberté fondamentale n° 15
Représentation des parties : Désignation
 d'office d'un avocat dans le contentieux des
 reconduites à la frontière **CE** n° 16
Jugements : Annulation totale ou partielle **CE** .. n° 17

RESPONSABILITÉ (page 33)

- Responsabilité en matière d'activités de
 contrôle* : Responsabilité de l'État du fait
 des carences de la Commission bancaire n° 18

PRATIQUES (Par Paul Lignières) (page 35)

- Participation privée aux infrastructures et
 services publics* : comment le juriste peut-
 il aider à déterminer la frontière entre le public
 et le privé ? n° 1
 Table du nom des requérants p. 34
VEILLE LÉGISLATIVE p. 37

Index général

« J » renvoie à la Jurisprudence, « T » renvoie aux Textes

Aide économique.....Prat. n° 1	Reconduite à la frontière 16-J	Prescription quadriennale..... 11-J
Circulaire.....2-J, 17-J	Fonction publique	Référé-liberté..... 15-J
Commande privée 4-J	Retraite 12-J, 13-J	Référé écontractuel 5-J
Contrat administratif	Groupement d'achats 8-T	Référé-suspension 14-J
— local de sécurité.....chron. n° 2	Instruction 2-J	Responsabilité de l'État
Qualification chron. n° 1, 5-J	Marché public	Activité de contrôle 18-J
Contravention 1-J	Appel d'offres 7-J, 9-J	Service public..... 3-J, Prat. n° 1
Délégation de service public 5-J	Exécution 10-T	Télécommunications chron. n° 1
EPIC 8-T	Passation 8-T	Transports sanitaires 3-J
Étrangers		
Expulsion 15-J		